VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Magali GALLAIS à Cyril CINEUX, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à M. Guillaume VIMONT.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 sans laisser de pouvoir.
Jérôme GODARD quitte la séance pendant le débat de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Christian PORTEFAIX quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 2

DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2016

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente décision modificative n°3 permet un ajustement des crédits qui ont été votés pour l'année 2016 au titre du Budget Primitif, de la décision modificative n° 1 et du Budget Supplémentaire. Les crédits sont ainsi modifiés : pour les opérations nouvelles qui vont être mis en œuvre d'ici la fin d'année ; pour les opérations qui ne pourront pas être engagées avant la fin d'année ; pour les opérations pour lesquelles un budget a été initialement prévu à un niveau supérieur aux réalisations.

Tous mouvements confondus, les propositions formulées au titre du budget principal et des budgets annexes s'élèvent à – 3 021 308 €. Le tableau joint fait apparaître pour chaque budget la ventilation entre la section d'investissement et la section de fonctionnement et entre les mouvements réels et les mouvements d'ordre.

➢ Les budgets annexes

Le volume des demandes budgétaires pour les budgets annexes est très restreint. Les principales modifications sont les suivantes :

Sur le budget annexe eau :

- la mise en place d'un crédit en investissement de 200 K€ pour le déploiement du réseau eau potable pour le complexe sportif des Gravanches. Des recettes supplémentaires non prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif permettent de financer cette dépense.

- des reprises de diverses provisions : pour des créances douteuses à hauteur de 40,5 K€, pour le versement de capital décès pour les agents de la ville pour 30 K€ et pour le remboursement de frais médicaux pour 50 K€.

Sur le budget annexe Assainissement, un crédit complémentaire pour des admissions en non valeur pour un montant de 2 K€ financé par la non consommation de la totalité du crédit prévu pour le remboursement des emprunts.

Sur le budget annexe Centre d'Expositions Ville, un crédit pour l'admission en non valeur prononcée à l'encontre d'un tiers pour un montant de 34 280 € HT. Une provision avait été constituée à l'automne 2015 pour cette même créance douteuse, il convient donc de la reprendre pour financer la dépense.

Sur le budget annexe de la Coopérative de Mai, la mise en place d'un crédit pour une subvention à l'association pop'art concernant l'achat d'une console lumière pour un montant de 25 170 € HT. Cette dépense sera financée par une subvention du Budget Principal vers le budget annexe.

Sur le budget annexe Parking Fontgièvre Besset, un crédit complémentaire de 16 340 € pour le paiement de la prestation de gestion du parking versée au prestataire. Cette dépense est financée par la subvention du budget principal qui est ainsi revue à la hausse.

Sur le budget annexe Centre d'Exposition et des Congrès, une partie de l'enveloppe destinée au renouvellement de la DSP du Polydôme pour un montant de 15 K€ est annulée puisque la réception des candidatures n'est prévue qu'au premier trimestre 2017. La subvention du budget principal vers ce budget annexe est ainsi réduite d'autant.

Sur le budget annexe Autres Opérations assujetties à la TVA (Marché Saint-Pierre ; Affichage sur domaine communal ; Distributeurs de boissons ; Production d'électricité ; Locaux commerciaux), une provision complémentaire de 20 K€ est constituée pour pouvoir faire face à une éventuelle liquidation judiciaire d'un tiers. Cette dépense est financée par une subvention du budget principal pour le même montant.

➤ **Sur le budget principal :**

La situation initiale établie à partir de l'ensemble des demandes formulées par les Directions fait apparaître un total de -3 299 K€ en dépenses (-3 491 K€ en investissement et + 192 K€ en fonctionnement) et de -2 753 K€ en recettes (-2 544 K€ en investissement et - 209 K€ en fonctionnement) soit un excédent de 546 K€ environ.

La section d'investissement

Les principales dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- l'inscription d'un crédit de 95 K€ pour l'extension du parc des horodateurs dans la zone de la Place des Carmes,

- l'inscription d'un crédit de 250 K€ pour l'attribution d'une subvention à Logidôme pour l'aménagement du quartier Trémonteix.

- l'annulation de crédits en raison d'études ou de travaux qui ne pourront pas débuter d'ici la fin d'année. Ces opérations seront reprogrammées sur l'année 2017, pour un montant total de 1 571 000 €. Le montant équivalent en recettes d'emprunt pour financer ces opérations est ainsi annulé. C'est le cas notamment pour les travaux de réfection de toiture sur la Chapelle des Carmes (-450 K€), les travaux liés au local du dépôt dans le cimetière des Carmes (- 90 K€), les travaux d'amélioration au centre Camille Claudel (-70 K€).
De même, une partie des crédits inscrits pour les travaux de rénovation du mur Rue Montlosier, pour un montant de 624 K€, est annulée sur cette fin d'année. Les travaux seront reprogrammés en 2017. La recette d'emprunt équivalente est annulée d'autant.

Des crédits d'investissement pour le quartier Saint Jean pour des travaux de voirie et de dépollution sont annulés à hauteur de 1 339 K€, ces travaux étant reprogrammés en 2017. La recette d'emprunt pour le même montant est annulée.
Des crédits d'investissement pour l'aménagement du quartier La Gauthière sont annulés pour un montant de 508 K€, ces travaux étant reprogrammés en 2017. La recette d'emprunt pour le même montant est annulée.

Les principales recettes de la section d'investissement sont les suivantes :
- l'inscription d'une recette de 500 K€ liée au versement par la Région Auvergne Rhône Alpes d'une subvention pour l'aménagement des abords du futur lycée qui sera construit dans le quartier St Jean prévu dans le cadre d'une convention entre la ville et la région,

- l'inscription de recettes liées à l'encaissement de produit de taxe d'aménagement supplémentaires par rapport au budget initialement prévu à hauteur de 255 K€.

- l'inscription de recettes liées à l'encaissement de subventions non inscrites au Budget Primitif 2016 qui ont été versée par l'ANRU, pour les travaux d'aménagement du quartier Champratel pour un montant de 139 K€ ou pour le quartier de la Gauthière à hauteur de 93 K€.

- l'inscription de recette liée à l'encaissement d'une subvention de la Caisse des dépôts pour l'opération de centralisation et de commande des points d'éclairage public pour un montant de 230 K€.

- l'inscription de deux subventions qui ont été obtenues auprès de la CAF pour l'aménagement du multi-accueil Barbecot pour un montant de 20 K€ et la restructuration de la crèche Barbecot pour un montant de 73 K€.

- l'inscription d'une recette de 60 K€ pour le projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte.

La section de fonctionnement

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- l'annulation de crédit de prestations de services pour la direction des finances à hauteur de 35 K€.

- l'annulation de 70 K€ pour les intérêts des comptes courants.

- l'inscription de dépenses liées à la prise en charge par la Ville de titres de transport pendant l'opération « Clermont fête ses étudiants » pour un montant de 36 K€, dans un cadre expérimental,

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- L'attribution de compensation versée par Clermont-Communauté est proposée à la baisse afin de pouvoir prendre en compte la mise en œuvre des services communs DSIT, DAJI et DPCP au 1er septembre 2016. Le montant de la réfaction sur le budget Ville s'établit donc à 794 K€ sur l'attribution de compensation.

- L'annulation de 217 K€ de recette issues des droits d'inscription au Conservatoire. Les prévisions inscrites au BP 2016 ont été fixées en fonction du niveau inscrit au BP 2015 faute de pouvoir prévoir le nombre d'inscriptions aux nouvelles activités proposées. La nouvelle prévision est fixée en fonction des encaissements réalisés.

- L'inscription d'une recette complémentaire de 100 K€ pour les droits de stationnement des horodateurs.

- L'inscription d'une subvention accordée par l'Etat pour le fonctionnement du CRR à hauteur de 90 K€.

- L'inscription de subventions qui ont été obtenues auprès de différents prestataires pour la programmation de l'opération « Clermont fête ses étudiants » pour un montant total de 42 K€

- La prise en compte de produit fiscal supplémentaire de taxe foncière à hauteur de 253 K€ liée à une évolution physique des bases de 1,5 % entre 2015 et 2016 contre 1 % prévus initialement par les services fiscaux

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à ces inscriptions budgétaires.

DECISION MODIFICATIVE N° 3			EXERCICE 2016		RECAPITULATION GENERALE			
SECTION	M 14 M 4 M 49	BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		TOTAUX	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	M 14	00 - BUDGET PRINCIPAL	-3 846 281,00	-3 445 098,00	354 720,00	354 720,00	-3 491 561,00	-3 090 378,00
	M 49	01 - BUDGET ANNEXE EAU	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
	M 49	02 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00
	M 14	06 - BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	M 14	07 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (VILLE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	M 4	08 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI	25 170,00	0,00	0,00	0,00	25 170,00	0,00
	M 14	10 - BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE/BESSET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	M 4	11 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	M 14	13 - BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT	-3 623 111,00	-3 445 098,00	354 720,00	354 720,00	-3 268 391,00	-3 090 378,00
FONCTIONNEMENT	M 14	00 - BUDGET PRINCIPAL	191 820,00	-209 363,00	0,00	0,00	191 820,00	-209 363,00
	M 49	01 - BUDGET ANNEXE EAU	14 483,00	214 483,00	0,00	0,00	14 483,00	214 483,00
	M 49	02 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
	M 14	06 - BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	M 14	07 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (VILLE)	34 280,00	34 280,00	0,00	0,00	34 280,00	34 280,00
	M 4	08 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI	0,00	25 170,00	0,00	0,00	0,00	25 170,00
	M 14	10 - BUDGET ANNEXE PARKING FONTGIEVE/BESSET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	M 4	11 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS	-15 500,00	-15 500,00	0,00	0,00	-15 500,00	-15 500,00
	M 14	13 - BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
		TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT	247 083,00	69 070,00	0,00	0,00	247 083,00	69 070,00
		TOTAUX	-3 376 028,00	-3 376 028,00	354 720,00	354 720,00	-3 021 308,00	-3 021 308,00

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 NOV. 2016
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Collectivité : COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Date d'envoi : 10 Novembre 2016

NATURE DES DOCUMENTS	DOCUMENTS TRANSMIS (à renseigner par la collectivité)												
	Principal (00)	Eau (01)	Assainis--sement (02)			Espace Georges Conchon (06)	Centre d' Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coop de Mai (08)		Parking Fontgiève /Besset (10)	Centre d' Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujetties à TVA (13)	ZAC Jaude Ouest II (14)
COMPTE ADMINISTRATIF													
COMPTE DE GESTION													
BUDGET PRIMITIF													
BUDGET SUPPLEMENTAIRE													
DECISION MODIFICATIVE N° 3 / 2016	X	X	X				X	X		X	X	X	
Délibération d'approbation de la décision modificative n° 3 / 2016 du 4 novembre 2016	X	X	X				X	X		X	X	X	
DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE (cadre réservé aux services)													

Cachet de la commune et signature du maire :
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Marie-Francine FRANÇOIS

Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
10 NOV. 2016
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ